



Dossier de synthèse

Éducation à la citoyenneté à l'école

Avril 2016



 **cnesco**
conseil national
d'évaluation
du système scolaire

Sommaire

AVANT-PROPOS DE NATHALIE MONS, PRÉSIDENTE DU CNESCO p.2

APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ : CE QU'IL FAUT RETENIR p.5

**IMPACT DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ SUR LES ÉLÈVES :
CE QUE LES RECHERCHES MONTRENT** p.8

**SONDAGE BVA POUR CNESCO/CASDEN :
CE QUE LES FRANÇAIS PENSENT DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ** p.11

**ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ :
CE QUE LES COMPARAISONS INTERNATIONALES RÉVÈLENT** p.19

EXPÉRIENCES INNOVANTES D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ p.22

Pour citer ce document, merci d'utiliser la référence suivante :

Cnesco (2016). Éducation à la citoyenneté à l'école. Dossier de synthèse.

<http://www.cnesco.fr/fr/dossier-citoyennete/>

Un souffle de renouveau sur l'éducation à la citoyenneté : les Français veulent une autre école de la démocratie

NATHALIE MONS

Professeure de sociologie, université de Cergy-Pontoise,
Présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire




Il souffle comme un vent nouveau sur l'apprentissage de la citoyenneté à l'école, alors que le pays connaît une succession d'attentats, jetant le trouble sur ses capacités de cohésion nationale et l'adhésion de tous aux valeurs de notre société, enseignées historiquement dans les classes. C'est ce que montrent les travaux que le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) publie à l'occasion du Comité interministériel Égalité et Citoyenneté du 13 avril 2016 afin d'éclairer l'état des réflexions, des avancées et des difficultés encore à surmonter.

Tout d'abord, **un sondage¹ BVA réalisé pour le Cnesco et la Casden révèle un renouvellement dans la perception par les Français de la citoyenneté et de son apprentissage à l'école. Une vision plus riche de la citoyenneté tend, tout d'abord, à s'imposer.** En effet, si plus de 80 % des Français répondent qu'ils sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec le fait qu'« être citoyen » c'est bien « respecter la loi » ou « participer à la vie politique » - des dimensions classiques de la citoyenneté -, les thématiques comme « défendre le droit à l'éducation pour tous », « lutter contre les discriminations » ou encore « être solidaire avec les plus démunis » sont aussi plébiscitées à plus de 75 % et ancrent résolument la citoyenneté dans un terrain social.

Pour appuyer cette vision renouvelée et plurielle de la citoyenneté, les Français, longtemps convaincus que l'esprit civique, les valeurs et la morale se transmettent principalement dans le cadre familial, font aujourd'hui confiance à l'école à plus de 70 % pour participer à la construction des futurs citoyens, aux côtés de l'instance parentale. Ce jugement apparaît différencié selon l'âge des sondés. Plus les répondants sont jeunes, plus ils soutiennent l'idée de la responsabilité de l'école dans l'éducation à la citoyenneté. Ces deux instances de socialisation civique devancent très largement les associations, les collectivités territoriales, les médias ou encore les pairs.

¹ Entre les 15 et 17 octobre 2015, 1 386 personnes ont répondu à un questionnaire par internet. Elles font partie d'un échantillon mère recruté par téléphone afin de constituer un panel *représentatif* selon la méthode des quotas appliquée aux variables sexe, âge, profession du chef de famille et profession de l'interviewé, après stratification par régions et catégories d'agglomérations, et re-pondéré pour tenir compte de la non-réponse. L'enquête concerne ainsi la population française âgée de 18 ans et plus.




Si l'école est désormais en première ligne avec la famille pour construire le citoyen de demain, l'éducation à la citoyenneté doit changer selon les Français. Les thématiques classiques de l'enseignement civique à la française (« les institutions politiques, juridiques en France », « la création et le fonctionnement de l'Europe »...) ne sont pas les plus plébiscitées ; **les Français mettent davantage l'accent sur l'apprentissage des valeurs que sur celui des institutions politiques et juridiques.** Plus de 80 % adhèrent à l'introduction, dans l'éducation à la citoyenneté, des thématiques comme « les droits de l'homme et de l'enfant », « l'égalité hommes/femmes » ou encore « la lutte contre les discriminations ».

L'école doit aussi, aux yeux des Français, se renouveler dans ses méthodes pédagogiques. Aux côtés du cours traditionnel d'éducation civique, des pédagogies plus actives, qui ouvrent les classes sur le monde extérieur sont plébiscitées. Près de 90 % des Français soutiennent l'introduction en classe de débats civiques, la réalisation de projets solidaires ou environnementaux, l'écoute de grands témoins extérieurs à l'école ou encore la participation des jeunes à la vie de l'établissement. **Au total, c'est un nouveau visage de l'éducation à la citoyenneté que dessinent les Français.**

Ces demandes sont les bienvenues car les recherches internationales montrent clairement que, si le cours traditionnel d'éducation civique améliore les connaissances civiques et politiques des jeunes, il n'est pas en lien automatiquement avec des attitudes et des engagements civiques plus développés (comme l'intérêt pour la politique, le sentiment d'efficacité politique, l'engagement civique effectif ou escompté...). Il y a même un paradoxe dans le domaine : les études montrent que l'élévation des connaissances civiques et politiques n'est pas liée à des attitudes et des engagements civiques plus positifs. **Il ne suffit pas d'être un citoyen éclairé pour voter ou s'engager dans une vie associative et civique riche à l'âge adulte. C'est davantage l'engagement, à l'école, des élèves dans des projets citoyens - solidaires, environnementaux...- qui est en lien avec des engagements futurs dans la vie citoyenne adulte.**

De façon générale, ce sont les méthodes pédagogiques qui rendent l'élève actif qui permettent aux jeunes de s'approprier nos valeurs plutôt que des enseignements hors-sol magistraux : par exemple, pour comprendre la valeur « fraternité » qui peut rester tout à fait théorique pour les jeunes s'ils se contentent de la lire sur les frontons des édifices publics et dans les manuels scolaires, une classe peut développer un projet citoyen dans un objectif de solidarité dans son quartier encadré par ses professeurs et soutenu par la municipalité. **Plus globalement, c'est aussi un climat pédagogique ouvert (bonnes relations enseignants/élèves, prise en compte du point de vue de l'élève, liberté d'expression des jeunes...) qui a des effets positifs sur les connaissances et les attitudes civiques des élèves.** Il tend à développer leur implication dans des discussions politiques hors de l'école et leur suivi des campagnes politiques par exemple.



Les recherches montrent aussi que l'éducation à la citoyenneté bénéficie particulièrement aux élèves issus des milieux défavorisés socialement (sur des dimensions comme les connaissances ou l'intérêt pour la politique, la valorisation de la participation citoyenne...). L'école peut donc réduire les inégalités de connaissances et d'engagement civiques et politiques des jeunes. Mais gare aux retours de bâton d'une école de la propagande qui n'explique pas aux jeunes les réalités sociales et politiques qu'ils vivent au quotidien. Certaines recherches menées aux États-Unis, qui devraient être aussi développées dans notre pays, mettent en évidence les effets pervers de certains dispositifs d'éducation à la citoyenneté : il apparaît que des cours traditionnels d'éducation civique ne présentant qu'une vision idéalisée des institutions politiques (et non la réalité des systèmes politiques et sociaux (inégalités sociales, discrimination de genre...)) peuvent au contraire éloigner les élèves les plus défavorisés des affaires de la cité (dépolitisation de ces jeunes et moindre valorisation de la participation citoyenne) car ils ne font pas le lien entre des enseignements scolaires hors-sol et leur réalité quotidienne.

Au total, vision large et plurielle de la citoyenneté, démarche pédagogique active, respect et soutien de la liberté d'expression des jeunes, liens entre l'école et son environnement social : **ce nouveau visage de l'éducation à la citoyenneté, porté par les Français et appuyé dans sa pertinence par les conclusions de la recherche internationale, se retrouve bien dans l'enseignement moral et civique introduit dès la rentrée 2015** et le futur parcours citoyen à la rentrée 2016. Comme le montrent aussi les recherches, les jeunes sont soucieux de s'engager dans ces formats d'enseignements plus interactifs qui leur donnent de nouveaux espaces de réflexion et d'expression. **À l'institution Éducation nationale d'être à la hauteur de ces attentes et de s'engager aussi de façon très volontariste, notamment par la formation continue des enseignants, des conseillers principaux d'éducation et des chefs d'établissement** pour que les pratiques pédagogiques puissent, elles aussi, se renouveler non plus exclusivement sur le papier mais dans les classes...

”

Nathalie Mons

**Professeure de Sociologie à l'université de Cergy-Pontoise
Présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire**

APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ : CE QU'IL FAUT RETENIR

Depuis sa création, le Conseil national d'évaluation du système scolaire développe sa thématique « École et démocratie ». Suite aux attentats de janvier 2015, le Conseil avait publié une note d'actualité sur l'apprentissage de la citoyenneté afin d'éclairer le débat public autour de l'école française.

En avril 2016, à l'occasion du Comité interministériel Égalité et Citoyenneté du 13 avril 2016 et afin d'éclairer l'état des avancées et réflexions dans l'école, **le Cnesco publie un dossier de ressources complet sur l'éducation à la citoyenneté à l'école**, comprenant :

- un **rapport scientifique**, réalisé par Géraldine Bozec, maître de conférence en sciences de l'éducation à l'université Nice Sophia Antipolis, sur l'apprentissage de la citoyenneté dans l'école française et à l'étranger : comment s'organise cet apprentissage en France ? à l'étranger ? que dit la recherche sur l'impact de cet apprentissage sur les élèves ? ;
- un **sondage BVA, pour le Cnesco et la Casden**, apportant un éclairage sur le rapport des Français à l'apprentissage de la citoyenneté ;
- l'**identification d'expériences innovantes** dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, menées en France, à l'initiative d'acteurs de terrain ;
- un **dossier numérique** (ressources, interviews vidéos d'experts et d'acteurs de terrain) réalisé par Réseau Canopé dans le cadre du forum Rue des écoles du 9 avril 2016 à Bondy.

Ce que pensent les Français sur l'éducation à la citoyenneté (sondage BVA pour Cnesco-Casden)

- **Les Français considèrent que l'apprentissage de la citoyenneté se fait principalement dans le cadre de la famille (91 %) mais aussi de plus en plus à l'école (87 %).**
- **Malgré les moyens d'enseignement importants accordés à cet apprentissage en France, seuls 13 % des Français considèrent que les jeunes ont suffisamment connaissance de leur rôle de citoyen.** Les jeunes (entre 18 et 24 ans) eux-mêmes sont à peine plus de 20 % à considérer qu'ils connaissent leur rôle en tant que citoyens.
- **Si le cours d'éducation civique est toujours plébiscité (93 %), les Français adhèrent à de nouvelles pédagogies plus actives** telles que l'organisation de débats civiques (88 %), la participation à la vie collective et à l'organisation de la classe (93 %), ou encore la réalisation de projets solidaires (85 %).
- **Au-delà des thématiques classiques de l'éducation civique, les Français plébiscitent des thématiques nouvelles, telles que l'égalité filles-garçons (91 %) ou la lutte contre les discriminations (84 %), témoignant ainsi d'une vision renouvelée de la citoyenneté.**

Ce qui est fait en France en matière d'éducation à la citoyenneté

- Historiquement présente dans le réseau des écoles primaires depuis la fin du XIX^e siècle, l'éducation à la citoyenneté dans l'école française n'apparaît au collège qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale et au lycée, très tardivement, dans les années 1990.
- À la fin des années 1960 (dans la mouvance de mai 1968), l'éducation civique disparaît des programmes scolaires comme matière distincte, et ne sera réintroduite que dans les années 1980.
- La France est le pays européen qui commence l'apprentissage de la citoyenneté le plus tôt, dès l'âge de 6 ans. Cet apprentissage s'étale sur 12 ans.
- Le nombre annuel d'heures d'enseignement sur le thème de la citoyenneté est dégressif tout au long de la scolarité (36h à l'école primaire et au collège, 18h au lycée général et technologique, 14h au lycée professionnel).
- Les instances de participation des élèves dans le fonctionnement des établissements (Conseils de la Vie Lycéenne (CVL), ...) se développent surtout au lycée, à partir des années 1990, et suite à des mouvements lycéens. **Les recherches montrent une faible acceptation par les adultes de la participation des élèves.** Ces derniers, dans l'établissement, s'investissent davantage dans le travail scolaire et la sphère amicale. Pour autant les jeunes s'investissent civiquement mais hors de leur établissement scolaire.
- Les méthodes de pédagogie active (débats en classe, projets citoyens, ..., vs le cours magistral d'éducation civique) sont peu développées.
- Le Cnesco a pu identifier des projets innovants qui sont mis en place, à l'initiative des acteurs de terrain : une série vidéo réalisée par des lycéens sur leurs propres incivilités, des Juniors Associations au collège, un webdocumentaire à l'école primaire sur les valeurs de la République, un programme de médiation entre élèves, ...

Ce qui se fait à l'étranger en matière d'éducation à la citoyenneté

- La majorité des pays européens ont fait le choix d'un enseignement intégré à d'autres matières (parfois complété par un enseignement spécifique). La France est le seul pays à proposer un enseignement spécifique obligatoire, avec des heures dédiées, sur l'ensemble de la scolarité.
- Avec 12 ans d'enseignement spécifique, la France est le pays qui propose l'enseignement spécifique le plus long d'Europe.
- Un tiers des pays européens prévoient réglementairement l'existence de délégués de classe ou la présence des élèves aux organes de gestion de l'école, dès le primaire.

Ce que dit la recherche sur les effets de l'éducation civique

- Les recherches montrent que **l'existence de cours d'éducation civique est associée à un développement des connaissances civiques et au développement d'un sentiment d'appartenance à la nation, mais pas automatiquement à des attitudes et des engagements civiques plus développés** (intérêt pour la politique, sentiment d'efficacité politique, engagement civique effectif ou escompté, valorisation de la participation électorale, ...).
- Les recherches révèlent paradoxalement que **l'élévation des connaissances civiques et politiques n'est pas liée à des attitudes et des engagements civiques plus positifs**.
- **Un climat pédagogique ouvert (bonnes relations enseignants/élèves, prise en compte du point de vue de l'élève, libre expression des élèves, ...) a des effets positifs sur les connaissances et les attitudes civiques des élèves**. Il tend à développer leur implication dans des discussions politiques hors de l'école et leur suivi des campagnes politiques.
- **La participation électorale des élèves dans les instances de gouvernance des établissements comme les Conseils de vie lycéenne en France est surtout associée à la participation électorale escomptée mais jouerait peu sur d'autres formes de participation politique** (implication dans un parti politique...). **C'est davantage l'engagement des élèves dans des projets citoyens qui sont en lien avec des engagements futurs dans la vie citoyenne**.
- **L'éducation civique n'a pas d'impact sur les orientations idéologique et partisane des élèves**, qui sont plus influencées dans ces domaines par les positions familiales.
- Selon les études, **des méthodes pédagogiques qui rendent l'élève actif ont un impact positif sur l'apprentissage de la citoyenneté**.
- La recherche montre également que la **participation des élèves à la vie collective de l'établissement a des effets plus importants que l'engagement des élèves hors de l'école** (associations, ...).
- **L'éducation à la citoyenneté bénéficie particulièrement aux élèves issus des milieux défavorisés socialement** (développement des connaissances civiques, intérêt pour la politique, valorisation de la participation citoyenne, ...).
- **Il existe des effets pervers de certains dispositifs d'éducation à la citoyenneté**. Des recherches américaines ont montré que des cours traditionnels d'éducation civique ne présentant qu'une vision idéalisée des institutions politiques et non la réalité des systèmes politiques et sociaux (inégalités sociales, discrimination de genre, ...) **pouvaient au contraire éloigner les élèves des affaires de la cité** (dépolitisation, moindre valorisation de la participation citoyenne).

IMPACT DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ SUR LES ÉLÈVES : CE QUE LES RECHERCHES MONTRENT

CE QU'IL FAUT RETENIR

- En France, l'éducation à la citoyenneté participe grandement à la **construction d'un sentiment d'appartenance à la nation**.
- L'apprentissage de la citoyenneté offre une **connaissance formelle et institutionnelle du politique**.
- L'éducation à la citoyenneté a un **impact faible, voire nul, sur les orientations idéologiques et politiques des élèves**. Les enseignants évitent le plus possible d'aborder des sujets trop controversés.
- Un climat pédagogique ouvert tend à développer l'**implication des élèves dans des discussions politiques hors de l'école et le suivi des campagnes politiques**.
- La **participation des élèves à la vie de l'établissement aurait un effet positif**, plus important que leur engagement hors de l'école.

L'impact des cours d'éducation civique

Sur les connaissances politiques des élèves

Plusieurs études, cependant relativement anciennes (Litt, 1963 ; Percheron, 1984 ; Roig et Billon-Grand, 1968), montrent que **l'école – à travers l'éducation civique en particulier – offre une connaissance formelle et institutionnelle du politique, et fournit peu d'outils permettant aux élèves d'appréhender la vie politique à partir des acteurs collectifs concrets, de leurs rapports de force et des ressources nécessaires à la mobilisation et l'engagement politiques**.

Sur les attitudes politiques des élèves

En France, les enseignants, en particulier en l'absence de consignes officielles dans ce domaine (comme c'est le cas à l'école primaire où les programmes ne prévoient pas l'étude de sujets d'actualité), éviteraient le plus possible d'aborder des sujets perçus comme trop controversés politiquement (Percheron, 1984 ; Bozec, 2010).

Par ailleurs, les travaux de Schulz et *al.*, 2010 démontrent **un impact faible, voire nul de l'école sur les orientations idéologiques particulières des élèves** (préférences partisans ou opinion sur tel ou tel problème politique). L'étude d'Ehman, Jennings et Niemi (1974) avait déjà cherché à mettre en relation les représentations de lycéens avec celles de leurs parents et de leurs enseignants de *social studies*. Les corrélations entre les opinions des enseignants et celles des élèves étaient globalement faibles, aussi bien en termes de préférences partisans que d'opinion (sur deux sujets controversés à l'époque : la ségrégation raciale à l'école et la prière, toujours à l'école). **Les opinions des lycéens ressemblent donc davantage à celles de leurs parents qu'à celles de leurs enseignants**.

Sur le sentiment d'appartenance à la nation

L'éducation civique en France, en particulier à l'école primaire, a été très tournée vers l'apprentissage de l'appartenance nationale (Percheron, 1984 ; Perrot, 1974 ; Roig et Billon-Grand, 1968) et le reste encore en grande partie aujourd'hui (Bozec, 2015 ; Citron, 2008), même si les contenus d'enseignement se sont davantage ouverts à une dimension européenne et mondiale.

L'étude conduite par Patricia Broadfoot et *al.* (2000) relève des différences entre la France et l'Angleterre. Dans les deux pays, les élèves expriment un haut niveau d'identification à la nation et de fierté nationale. Mais en Angleterre, la proportion d'élèves qui ne savent pas répondre à ces questions est bien plus élevée. En France, les réponses à la question ouverte sur les raisons de cette fierté nationale révèlent l'importance d'une dimension très affective, non questionnée, dans le rapport à la nation en même temps que la présence de certains éléments renvoyant directement aux valeurs républicaines (la liberté, l'égalité). **On peut donc faire l'hypothèse que le système éducatif participe à la construction d'un sentiment d'appartenance à la nation tout comme à des appréhensions différenciées, selon les pays, de l'appartenance nationale.**

L'impact de l'ouverture du climat de la classe à la discussion

Sur le niveau de connaissance civique des élèves

La première étude de l'IEA, menée en 1971 (Torney, Oppenheim & Farnen, 1975), concluait déjà au **fort impact du climat de classe sur le niveau de connaissances civiques des élèves**. Nombre d'études ultérieures ont confirmé ce résultat (Amadeo et *al.*, 2002 ; Fjeldstad & Mikkelsen, 2003 ; Schulz, 2002 ; Schulz et *al.*, 2009 ; Torney-Purta et *al.* 2001 ; Torney-Purta, 2009).

Sur les attitudes civiques des élèves

McDevitt et Kiousis (2006, 2007) relèvent notamment qu'**un climat pédagogique ouvert tend à encourager l'implication des élèves dans des discussions politiques hors de l'école** (avec les amis et les parents), **le suivi de campagnes politiques et l'importance qu'ils accordent à certains problèmes politiques**. De même, cette caractéristique du contexte scolaire jouerait favorablement sur la **confiance envers les institutions** (Finkel & Ernst, 2005 ; Fjeldstad & Mikkelsen, 2003).

Sur l'implication des élèves dans des projets de cours

Les recherches de Geboers et *al.* (2013) démontrent l'importance du climat démocratique de la classe, de la discussion entre élèves d'enjeux politiques et sociaux, sur **l'implication des élèves dans des projets liés aux thématiques abordées en cours** (mise en place d'expositions dans l'établissement, de campagnes locales d'information sur ces thèmes, par exemple).

Sur le niveau de connaissances et les attitudes politiques des élèves

Le fait d'avoir suivi des cours d'éducation civique tend à augmenter le niveau de connaissances politiques des élèves, mais aussi leur confiance à l'égard des institutions, leur intérêt pour la vie politique (suivi d'informations et de discussions politiques, par exemple) **et leur sentiment d'efficacité politique** (Feldman et *al.*, 2007 ; Lopez et *al.*, 2009 ; McDevitt & Chaffee, 2000 ; Niemi & Junn, 1998 ; Soule 2001). Cet impact est d'autant plus élevé que les cours suivis sont récents.

Les conditions qui rendent ces programmes d'enseignement efficaces

L'interactivité des méthodes pédagogiques

Niemi et Junn (1998) soulignent que l'impact des cours d'éducation civique est d'autant plus important que les lycéens y ont l'occasion d'aborder une variété de sujets, de discuter d'enjeux d'actualité et de développer un rapport réflexif aux documents utilisés pendant les cours. On retrouve là l'idée de **l'importance de l'interactivité des méthodes pédagogiques** utilisées pendant les enseignements civiques.

L'usage informationnel d'Internet et l'implication des élèves dans le choix des sujets étudiés

Feldman et ses co-auteurs (2007) analysent l'impact sur les élèves d'un programme spécifique, *Student Voices*, dans les écoles urbaines de la ville de Philadelphie aux États-Unis. Parmi les lycéens qui ont suivi ce programme, comparés aux autres, on relève une augmentation du suivi des informations politiques, de l'engagement dans des discussions politiques, des connaissances politiques et du sentiment de compétence politique. Outre la mise en place de discussions politiques en classe, les auteurs soulignent **le rôle du développement de connaissances grâce à l'usage informationnel d'Internet** (pour s'informer à propos des candidats et des enjeux politiques locaux), **ainsi que l'effet de l'implication des élèves dans le choix des sujets étudiés et dans la conduite de projets relatifs à différents enjeux locaux** (campagnes sur ces thèmes, etc.).

La participation des élèves à la vie collective de l'établissement

La participation des élèves à la vie collective de l'établissement aurait des effets plus importants que l'engagement des élèves en dehors de l'école (dans des associations, notamment), sur leur niveau de connaissances civiques et l'intention de participer aux élections dans le futur (Schulz et al., 2010). En revanche, cet engagement civique dans l'école n'aurait pas d'impact sur les autres formes, plus actives, de participation (adhésion à un parti politique, notamment).

Des effets différents selon les caractéristiques des élèves

Les recherches en sociologie et en science de l'éducation soulignent qu'une même pratique pédagogique peut avoir des effets différents sur les élèves selon leurs profils scolaires et sociaux. **Les facteurs pesant sur le niveau de connaissances civiques des élèves, sur leurs attitudes et comportements civiques sont : le genre, l'origine sociale, l'origine migratoire mais aussi l'intérêt politique des parents** (Schulz et al., 2010).

Les élèves qui appartiennent aux milieux populaires, qui sont issus de l'immigration ou des minorités ethniques sont ceux qui bénéficieraient le plus de l'action de l'école en éducation à la citoyenneté (Feldman et al., 2007). L'éducation à la citoyenneté à l'école pourrait donc atténuer les écarts entre les groupes sociaux.

En revanche, on sait encore peu de choses sur l'effet potentiellement différencié d'un même curriculum d'éducation à la citoyenneté sur les élèves selon leurs caractéristiques sociales et scolaires.

SONDAGE BVA POUR CNESCO/CASDEN

CE QUE LES FRANÇAIS PENSENT DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Les Français considèrent que **l'apprentissage de la citoyenneté se fait principalement dans la famille mais aussi désormais à l'école.**
- **Très peu de Français, et même de jeunes, considèrent que les jeunes ont suffisamment connaissance de leur rôle de citoyen.**
- **Les Français plébiscitent à la fois le cours d'éducation civique classique et de nouvelles pratiques pédagogiques, plus actives,** telles l'organisation de débats civiques, et la participation à la vie collective et à l'organisation de la classe.
- **Des thématiques nouvelles, témoignant d'une vision renouvelée de la citoyenneté, sont plébiscitées par les Français :** égalité filles/garçons, lutte contre les discriminations, principes de laïcité, ...

Le Cnesco et la Casden Banque Populaire ont réalisé un sondage², administré par l'institut BVA, pour mieux connaître les opinions des Français sur l'apprentissage de la citoyenneté.

Une vision renouvelée de la citoyenneté

Une **vision multidimensionnelle et moderne** de la citoyenneté qui intègre non seulement les valeurs traditionnelles civiques (« respecter la loi », « participer à la vie politique ») mais aussi des dimensions valorisées plus récemment dans la France contemporaine (« lutter contre les discriminations », « être solidaire avec les plus démunis »).

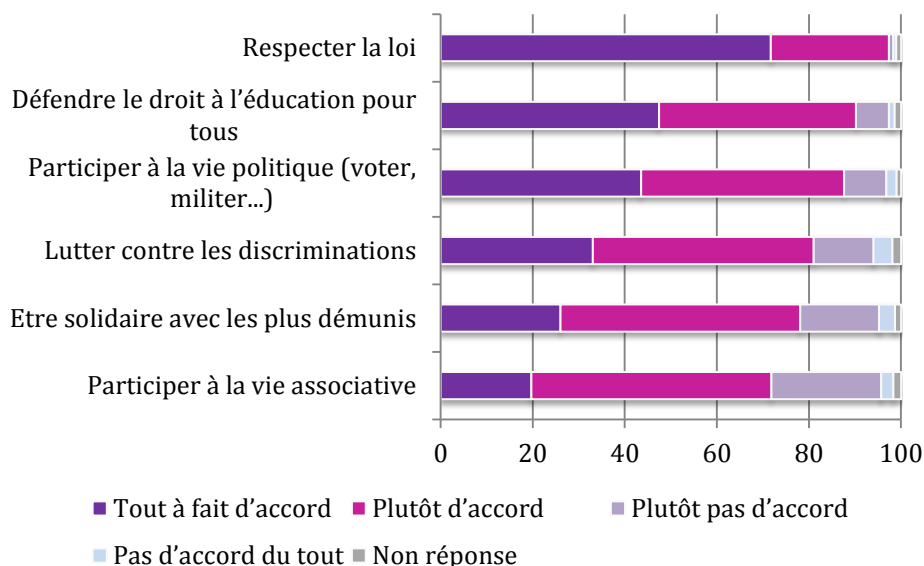
La question des représentations de ce qu'est un citoyen a suscité une adhésion massive aux définitions proposées dans le sondage. **Ce sondage révèle une vision large des différentes facettes de la citoyenneté puisque plus de 80 % des Français répondent qu'ils sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec le fait qu'« être citoyen » c'est aussi bien « respecter la loi », « défendre le droit de l'éducation pour tous », « participer à la vie politique » et « lutter contre les discriminations ».**

On remarque également un attachement prononcé au respect de la loi qui est une valeur traditionnelle, puisque 72 % des sondés sont « tout à fait d'accord » pour dire que « être citoyen »

² Entre les 15 et 17 octobre 2015, 1 386 personnes ont répondu à un questionnaire par Internet. Elles font partie d'un échantillon mère recruté par téléphone afin de constituer un panel *représentatif* selon la méthode des quotas appliquée aux variables sexe, âge, profession du chef de famille et profession de l'interviewé, après stratification par régions et catégories d'agglomérations, et re-pondéré pour tenir compte de la non-réponse. L'enquête concerne ainsi la population française âgée de 18 ans et plus.

c'est « respecter la loi » alors qu'ils ne sont que 20 % à être « tout à fait d'accord » pour mettre l'accent sur « la participation à la vie associative » ou 26 % à « être solidaire avec les plus démunis ». Cela suggère que les personnes interrogées sont davantage dans l'obéissance et l'acceptation des règles plutôt qu'en capacité de modifier ces règles ou d'y participer.

Figure 1 : Pour vous être citoyen c'est... (Réponses en %)

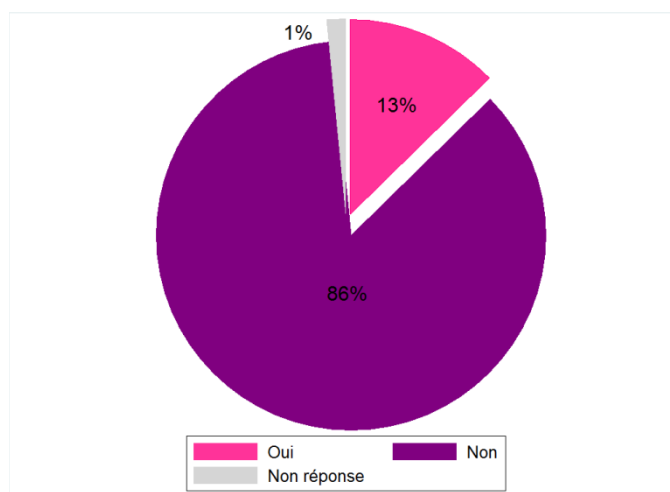


Les Français considèrent que les jeunes méconnaissent leur rôle en tant que citoyens

- Un **consensus trans-générationnel** autour du manque de connaissance des jeunes de leur rôle en tant que citoyens.
- Un **paradoxe** dans un pays qui consacre des moyens budgétaires importants à l'éducation civique à l'école.

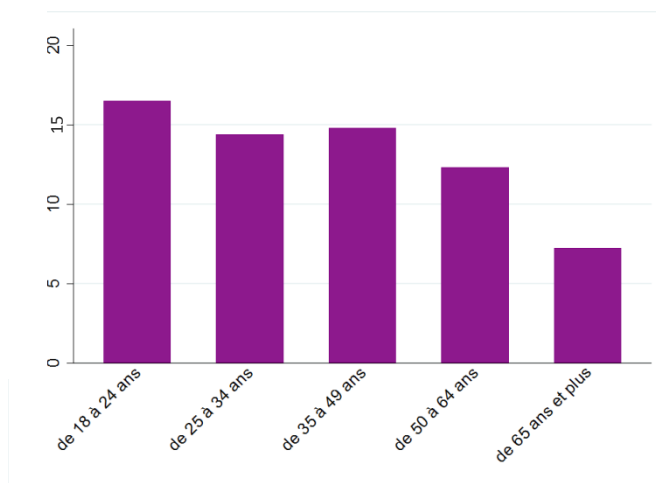
Près de 9 Français sur 10 estiment que les jeunes n'ont pas suffisamment connaissance de leur rôle en tant que citoyens.

Figure 2 : Selon vous, les jeunes ont-ils suffisamment connaissance de leur rôle en tant que citoyens ?



Un jugement qui n'exclut pas les jeunes eux-mêmes puisqu'ils sont en effet à peine plus de 15 % à considérer que les jeunes connaissent leur rôle en tant que citoyens. Une rupture apparaît pour les plus de 65 ans qui sont deux fois moins que la moyenne à répondre « oui » à cette assertion.

Figure 3 : Selon vous, les jeunes ont-ils suffisamment connaissance de leur rôle en tant que citoyens ? Pourcentages de « Oui » par classe d'âge



Ces réponses apparaissent paradoxales dans un pays qui valorise fortement l'éducation civique. En effet, depuis 1990, en France, contrairement à d'autres pays de l'OCDE, les programmes et instructions scolaires mobilisent les trois principales dimensions sur lesquelles peut s'appuyer une éducation à la citoyenneté : des cours d'éducation civique, une participation des élèves aux instances de gouvernance des établissements dans le secondaire, des projets d'action éducative visant à ouvrir les jeunes à des actions de responsabilisation citoyenne dans et hors de l'école.

Ce jugement négatif exprimé par les répondants à ce sondage sur la connaissance qu'ont les jeunes de leur rôle en tant que citoyens peut cependant s'expliquer par le fait qu'au-delà de cet important investissement éducatif théorique dans l'enseignement civique, l'apprentissage de la citoyenneté en France révèle de nombreuses lacunes.

Les rapports des inspections générales de l'Éducation nationale, notamment en 2011, et le rapport³ de la Mission sur l'enseignement de la morale laïque de 2013 ont montré que ces heures d'enseignement ne sont pas toujours dispensées dans leur totalité, étant intégrées, le plus souvent, à celles d'histoire-géographie.

³ MEN (2013), *Morale laïque - Pour un enseignement laïque de la morale, rapport*, Mission sur l'enseignement de la morale laïque, Paris.

Par ailleurs, le rapport de la Mission sur l'enseignement de la morale laïque de 2013 dresse également un constat sévère des engagements citoyens des jeunes, souvent de façade seulement, dans leurs établissements.

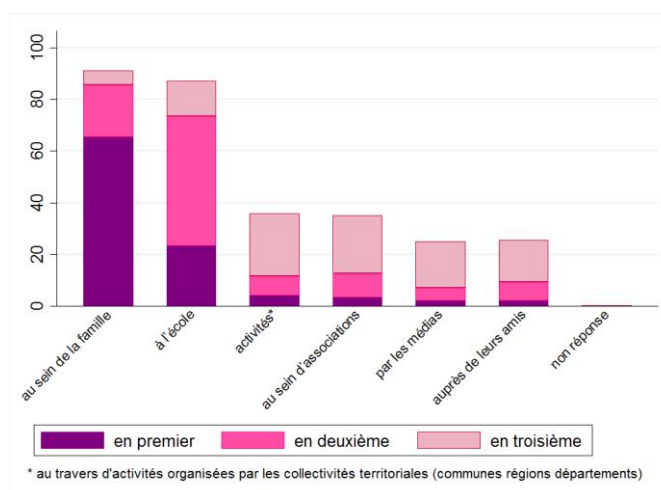
Ainsi le Cnesco estime que l'apprentissage des valeurs citoyennes de la République apparaît souvent hors-sol et désincarné. Les projets citoyens d'établissement cohérents sur le long terme, s'ils existent parfois, demeurent peu nombreux. C'est souvent dans le cadre de crises (violences, incivilités dans l'établissement, grand débat national, ...) que les équipes éducatives se mobilisent.

Être citoyen s'apprend au sein de la famille mais aussi à l'école

La famille et l'école apparaissent comme les acteurs majeurs de l'apprentissage de la citoyenneté. À l'opposé, les Français reconnaissent peu cette fonction aux associations et aux médias.

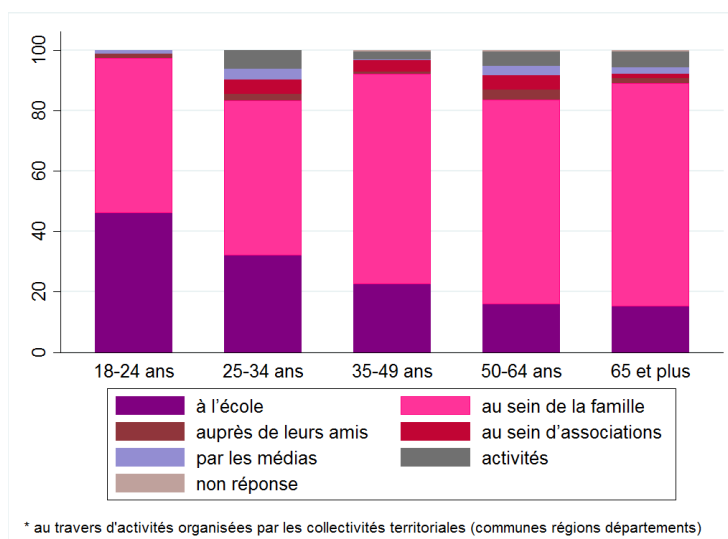
Si la famille, lieu de transmission historique de valeurs, demeure encore largement plébiscitée (par 65 % des Français en premier choix), l'école s'impose aussi comme un cadre où doit se développer l'éducation à la citoyenneté.

Figure 4 : Selon vous, dans quel cadre les jeunes apprennent-ils à devenir futurs citoyens ? (Réponses en %)



Le jugement apparaît différencié selon l'âge des sondés. En effet, plus les répondants sont jeunes, plus ils soutiennent l'idée de la responsabilité de l'école dans l'éducation à la citoyenneté. Ainsi, près de la moitié des 18-24 ans (46 %) considèrent que le cadre privilégié de l'apprentissage de la citoyenneté est l'école alors que les 65 ans et plus sont 74 % à penser qu'il relève d'abord de la famille.

Figure 5 : Selon vous, dans quel cadre les jeunes apprennent-ils à devenir de futurs citoyens ? Pourcentages de réponses « en premier », par tranche d'âge



Les thématiques de l'éducation civique privilégiées par les Français relèvent autant des valeurs que de la connaissance des institutions

- L'adhésion à des thématiques nombreuses et variées, comme « les droits de l'Homme et de l'enfant », « l'égalité filles/garçons », « les principes de la laïcité », « la lutte contre les discriminations » est à l'image d'une **vision renouvelée de la citoyenneté**.
- Les thématiques classiques de l'éducation civique à la française (« les institutions politiques, juridiques en France », « la création et le fonctionnement de l'Europe ») ne sont pas les plus plébiscitées ; les Français mettent davantage l'accent sur **l'apprentissage des valeurs** que sur celui des institutions politiques et juridiques.
- Un grand oublié par les répondants, malgré son actualité : l'éducation aux réseaux sociaux.

À l'instar d'une vision renouvelée de la citoyenneté (figure 1), **les Français adhèrent à l'inclusion, dans les enseignements d'éducation civique, d'un large champ de thématiques civiques, politiques, institutionnelles et sociales**. Si la connaissance des institutions politiques, juridiques et sociales françaises et européennes est bien citée comme relevant de la formation des citoyens, **ces thématiques traditionnelles des programmes d'éducation civique sont moins plébiscitées que les thématiques sociales ou qui mobilisent fortement un registre en termes de valeurs comme les celles sur les droits de l'Homme et de l'enfant, l'égalité filles-garçons ou encore la lutte contre les discriminations ou la laïcité**.

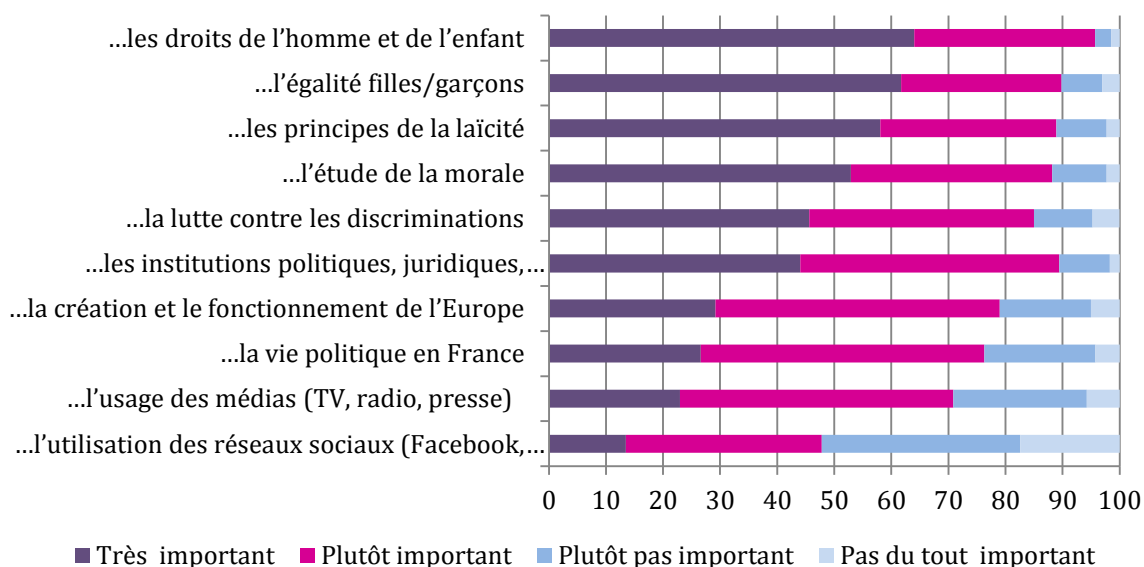
Les répondants semblent attachés à l'enseignement de valeurs, en complément de l'enseignement classique portant sur le fonctionnement des institutions politiques et juridiques nationales et européennes, longtemps au cœur des programmes scolaires.

Par ailleurs, malgré l'actualité, l'enseignement relatif à l'usage des médias et à l'utilisation des réseaux sociaux suscite un intérêt limité. Enfin, on remarque une défiance persistante par rapport à une analyse de la vie politique partisane qui renoue avec une tendance historique.

Il y a assez peu de différences suivant les caractéristiques individuelles des répondants. On peut toutefois noter que les femmes plus que les hommes ont tendance à trouver importants les items

liés à l'égalité (« droits de l'Homme et de l'enfant », « égalité filles/garçons », « lutte contre les discriminations »), et que les moins de 25 ans pensent, plus souvent que les répondants plus âgés, qu'un enseignement sur « l'utilisation des réseaux sociaux » est important ou très important.

Figure 6 : Pour chacun des enseignements suivants reçus à l'école, diriez-vous qu'ils sont importants pour former les citoyens ? (Réponses en %)



Les Français adhèrent à de nouvelles pédagogies plus actives dans le champ de l'éducation à la citoyenneté

- Les Français montrent une forte adhésion au « cours d'éducation civique » ainsi qu'à de nouvelles modalités d'apprentissage de la citoyenneté à travers des pédagogies plus actives (« la participation des élèves à la vie collective et à l'organisation de la classe », « l'organisation de débats civiques en classe » et « la réalisation de projets solidaires, environnementaux »).
- La recherche montre qu'un cours associé à des pédagogies actives et des débats sont les modalités les plus efficaces en termes de socialisation civique et politique (vote, croyance dans les institutions, ...).

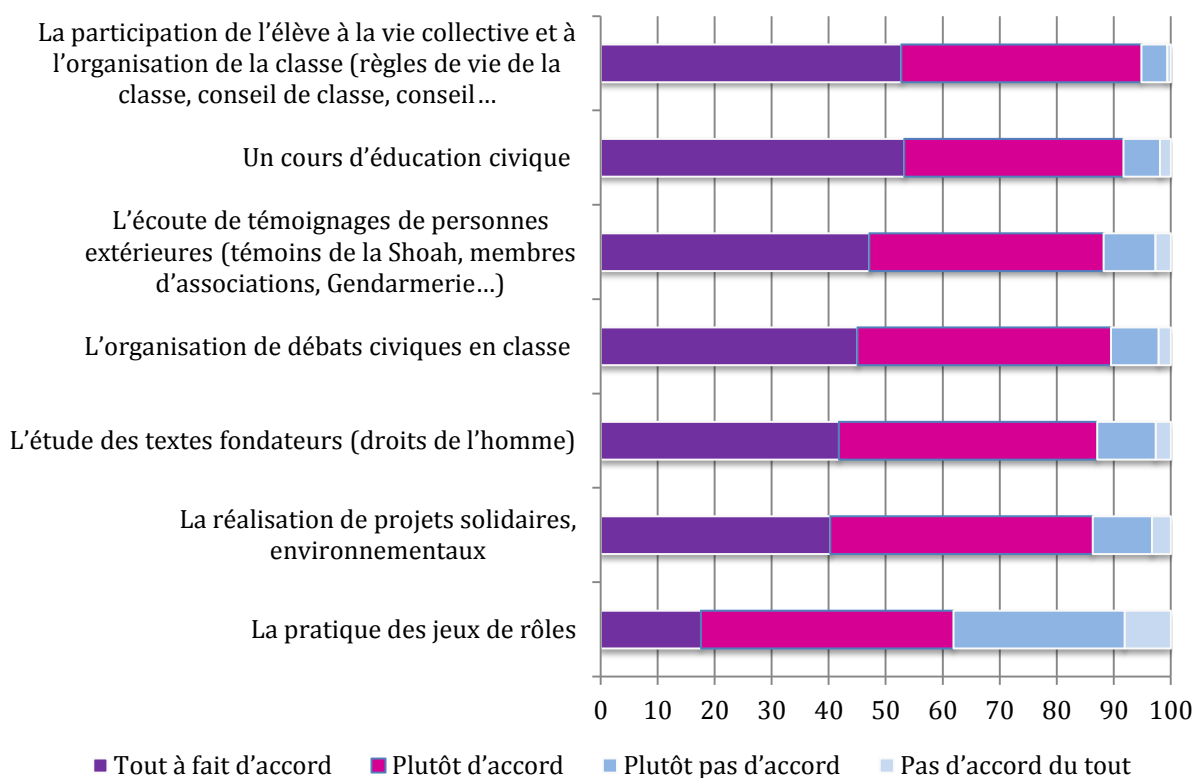
« Le cours d'éducation civique », modalité classique d'enseignement, est toujours largement plébiscité par les Français (93 %), tout comme « l'étude des textes fondateurs » (86 %). Cependant, aux côtés de ces modalités traditionnelles d'enseignement, des pédagogies actives sont valorisées : « la participation des élèves à la vie collective et à l'organisation de la classe » (93 %), « l'organisation de débats civiques en classe » (88 %) et « la réalisation de projets solidaires, environnementaux » (85 %).

Cette adhésion à des pédagogies plus actives dans le champ de la citoyenneté est à mettre en lien avec les résultats d'un champ de recherche fécond et solide (Bozec pour le Cnesco, 2016)⁴,

⁴ Éducation à la citoyenneté à l'école : politiques, pratiques scolaires et effets sur les élèves, Géraldine Bozec, avril 2016.

développé depuis une vingtaine d'années notamment dans les pays anglo-saxons, qui a révélé leur efficacité pour la socialisation politique des jeunes citoyens. Les études menées montrent, en effet, que c'est la possibilité accordée aux jeunes de débattre en classe sur des enjeux politiques et sociaux qui a un impact très positif sur leur participation à des projets et à des débats citoyens.

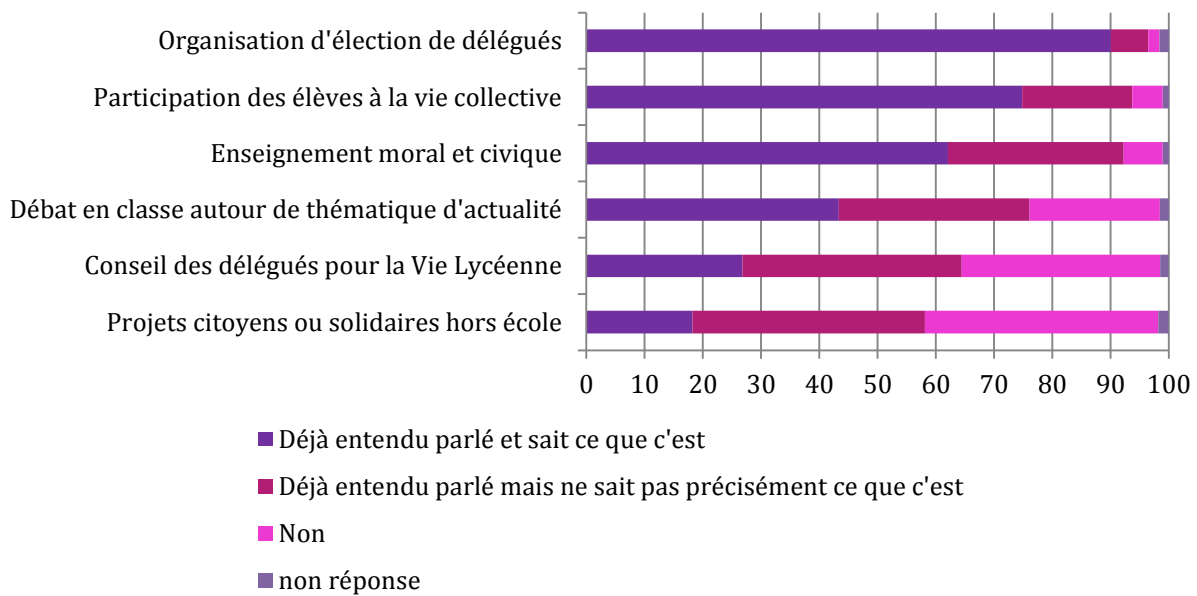
Figure 7 : Pour chacune des activités suivantes qui peuvent être mises en place au sein de l'école, diriez-vous qu'elles favorisent la formation à la citoyenneté ? (Réponses en %)



Dès janvier 2015, le Cnesco avait insisté sur la nécessité de développer ces nouvelles modalités pédagogiques qui rendent l'élève plus actif dans son apprentissage de la citoyenneté. Ces nouvelles dimensions de l'enseignement civique sont renforcées dans les nouveaux programmes de l'éducation morale et civique (EMC), qui ont été mis en place dans toutes les classes de l'école élémentaire jusqu'au lycée depuis la rentrée 2015.

Par ailleurs, la figure 8 montre que l'enseignement moral et civique est largement connu par le grand public, puisque 62 % des sondés disent qu'ils « savent précisément de quoi il s'agit », tout comme « la participation des élèves à la vie de l'école » (75 %) et plus encore « l'organisation d'élections de délégués de classe » (90 %). En revanche, « les débats en classe autour de thématiques d'actualité » (43 %), « le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) » (27 %), et « les projets citoyens ou solidaires hors de l'école » (18 %) bénéficient d'une plus faible connaissance auprès des Français.

Figure 8 : Pour chacune des activités suivantes dédiées à l'apprentissage de la citoyenneté au sein des écoles, indiquez si vous en avez déjà entendu parler (Réponses en %)



ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ : CE QUE LES COMPARAISONS INTERNATIONALES RÉVÈLENT

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Alors que la majorité des pays européens ont fait le choix d'un enseignement intégré à d'autres matières (parfois complété par un enseignement spécifique), la France propose un enseignement spécifique sur l'ensemble de la scolarité.
- Avec 12 ans d'enseignement spécifique, la France est le pays qui propose l'enseignement spécifique le plus long d'Europe.
- Au niveau international, les enseignants sont peu nombreux à considérer la participation des élèves à la vie de l'école comme un objectif important de l'éducation à la citoyenneté.
- À l'étranger, une très large majorité des élèves estiment que les enseignants les encouragent à exprimer leur opinion et à se faire leur propre opinion.

Une matière séparée ou intégrée à d'autres matières ? (Eurydice, 2012)

La France se distingue en étant le seul pays européen où il existe un enseignement civique spécifique tout au long du cursus scolaire.

En Europe, l'approche la plus répandue consiste à enseigner l'éducation à la citoyenneté au sein d'autres matières. Elle s'accompagne parfois d'un enseignement spécifique à certains moments du cursus scolaire.

- Dans dix pays européens, l'éducation à la citoyenneté est intégrée à d'autres domaines disciplinaires tout au long du cursus.
L'éducation à la citoyenneté en Allemagne relève de la « culture générale » au primaire et du domaine « histoire, sciences sociales, politiques » dans le secondaire.
- Dans certains pays, l'éducation à la citoyenneté est intégrée à d'autres matières mais fait l'objet d'un enseignement spécifique à certains âges.
En Espagne : à 10-11 ans, 13-14 ans et 15-17 ans
- Dans d'autres pays, l'éducation à la citoyenneté est d'abord intégrée à d'autres matières puis devient une matière à part entière à partir d'un certain âge.
Entre 11 et 16 ans en Angleterre, entre 16 et 18 ans aux Pays-Bas

Le temps d'enseignement (Eurydice, 2012)

En France, l'enseignement spécifique démarre dès l'âge de 6 ans et s'étale sur 12 ans.

La durée d'un enseignement spécifique dans les différents pays est très variable :

1 ou 2 ans	Pays-Bas, Croatie, Lituanie, Slovénie, Bulgarie
3 ou 4 ans	Espagne, Grèce, Irlande, Norvège, Roumanie
5 ou 6 ans	Angleterre, Finlande,
9 ans et plus	Portugal, France

La moyenne annuelle de la durée de l'éducation à la citoyenneté est plus élevée en France que dans les autres pays, avec 36h à l'école élémentaire et au collège, 18h au lycée général et technologique et 14h au lycée professionnel. D'autres pays n'y consacrent que quelques heures.

Les objectifs de l'éducation à la citoyenneté

Au niveau international, les objectifs déclarés par les enseignants comme les plus importants relèvent globalement de l'apprentissage de connaissances et de compétences (Schulz *et al.*, 2010).

- Plus d'un enseignant sur deux déclare que les objectifs attribués à l'éducation à la citoyenneté à l'école sont d'abord : « la promotion de la connaissance des droits et responsabilités des citoyens (60 %), « la promotion de la pensée critique et indépendante des élèves » (52 %).
- Ils sont moins nombreux à considérer que « promouvoir le respect et la préservation de l'environnement » (41 %), « développer l'aptitude et les compétences des élèves en matière de résolution de conflits (41 %), « promouvoir la connaissance des institutions sociales, politiques et civiques » (33 %) ou « promouvoir la capacité de l'élève à défendre sa propre opinion » (20 %).
- **La promotion de la participation effective des élèves est quant à elle en retrait, qu'il s'agisse de la participation des élèves à la vie de l'école (19 %) ou à celle de la communauté locale (16 %).**

L'enquête révèle par ailleurs que les chefs d'établissement classent selon la même hiérarchie les objectifs de l'éducation à la citoyenneté.

Le sentiment de compétence en matière d'éducation à la citoyenneté

Si dans la majorité des pays, des formations existent dans l'éducation à la citoyenneté (en formation initiale et/ou continue), elles ne sont pas obligatoires dans beaucoup d'entre eux. À l'international, les enseignants peuvent se sentir plus ou moins sûrs d'eux pour enseigner l'éducation à la citoyenneté (Schulz et *al.*, 2010).

- **Les enseignants, au niveau international, sont plus à l'aise concernant les sujets relatifs aux droits et responsabilités des citoyens (94 % sont très ou plutôt confiants dans ce domaine), aux droits de l'homme (93 %), à l'égalité des chances des hommes et des femmes (93 %) et à l'environnement (92 %).**
- Une large majorité d'enseignants se sentent également sûrs d'eux pour aborder en classe le vote et les élections (86 %), la Constitution et les systèmes politiques (81 %), les médias (86 %) ou des enjeux tels que l'émigration et l'immigration (79 %), les différents groupes ethniques et culturels (84 %), les droits et responsabilités dans le monde du travail (87 %).
- **Les enseignants sont en revanche bien moins nombreux, bien que majoritaires, à se déclarer à l'aise pour enseigner sur des sujets relatifs au bénévolat (69 %) ou encore aux institutions juridiques et aux tribunaux (59 %).**

Ces résultats peuvent refléter l'absence fréquente, dans les cas nationaux étudiés, du droit dans les programmes scolaires tout comme dans la formation initiale et continue des enseignants.

La participation des élèves aux discussions et à la vie collective dans l'école

Une très large majorité des élèves estiment que lors des discussions sur les enjeux politiques et sociaux pendant les cours, les enseignants les encouragent à exprimer leur opinion (82 %) et à se faire leur propre opinion (76 %). Cependant selon l'enquête ICCS⁵ 2009, 60 % des élèves déclarent qu'ils introduisent rarement (37 %) ou jamais (23 %) des événements politiques pour les discuter en classe. Dans le même sens, 78 % des enseignants déclarent que seulement quelques élèves tout au plus proposent des sujets pour les discuter en classe (Schulz et *al.*, 2010).

Selon l'étude EURYDICE 2012, tous les pays européens participants ont adopté des réglementations ou des recommandations visant à inciter les élèves à prendre part à la gouvernance de leur établissement via l'élection des délégués de classes, l'existence d'un conseil d'élèves ou la participation de représentants d'élèves aux organes de gestion des établissements. **Cette participation est d'autant plus répandue dans les textes officiels que l'on avance dans le cursus scolaire.**



EXPÉRIENCES INNOVANTES D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Des initiatives sont mises en place dans des écoles, des collèges et des lycées afin de renouveler l'apprentissage à la citoyenneté. Les actions ci-après, identifiées par le Cnesco, donnent un aperçu de plusieurs projets déjà existants.

Les Juniors Associations se retrouvent dans la « maison des collégiens »

Le collège Lucie Aubrac de Tourcoing, classé en Réseau d'éducation prioritaire (REP+), a mis en place un projet global pour favoriser la participation et l'engagement des élèves. Parmi les actions conduites, le collège a favorisé la création de Juniors Associations au sein de l'établissement et à l'initiative des élèves. Par exemple, la Junior Association « C'est pas juste un spectacle » a été créée par une élève de 3^e, passionnée de danse et qui souhaitait venir en aide aux familles déshéritées de son quartier. Chaque année, quatre ou cinq associations sont créées.

« Le foyer des élèves a été remplacé par la maison des collégiens. Elle est désormais animée et gérée par la Junior Association « Les architectes ». »

Mathieu Asseman, professeur documentaliste

Le collège met un fonds de soutien à disposition de la Junior Association « Les architectes ». Celle-ci est ensuite sollicitée par des groupes de collégiens afin de développer des projets. La Junior Association reçoit alors les porteurs du projet avant de leur accorder la subvention. Ainsi, à travers ces Juniors Associations, les élèves sont mobilisés, responsabilisés et apprennent à gérer un projet de façon autonome.

Mathieu Asseman, professeur documentaliste

Académie de Lille, Collège Lucie Aubrac, Tourcoing (59 200)

« Schoolgame » : la série vidéo des lycéens sur leurs propres incivilités

La casquette, le retard, la paresse, le portable, la triche et le désordre. Telles sont les thématiques des six épisodes de la mini-série « Schoolgame ». Elle a été créée par les élèves du Lycée Professionnel Pierre Lescot de Paris et est diffusée sur Internet. Ces pastilles de 30 secondes rendent les lycéens responsables d'un projet dans sa globalité : choix de la thématique, rédaction, mise en scène, tournage, enregistrement des voix, montage et diffusion.

« L'épisode sur le retard est très significatif. Il est le résultat d'échanges sur les préjugés dont, *in fine*, tout le monde a ri. »

Christèle Ferrand-Cherbuin, professeure de vente

Ainsi, les élèves ont pris du recul sur leurs actes d'incivilité, qu'ils ont dû mettre en mots et en images. Ils se sont tout de suite impliqués dans le projet. Cela a permis à chacun de trouver sa place et d'instaurer un climat de confiance avec les adultes.

Christèle Ferrand-Cherbuin, professeure de vente

Académie de Paris, Lycée Professionnel Pierre Lescot, Paris (75 001)

« Allons enfants d'Olympe », un webdocumentaire à l'école primaire

À l'école Olympe de Gouges de Bondy, tous les élèves, de la petite section au CM2, se sont lancés dans un projet de webdocumentaire. Ce projet s'articule autour d'une triple thématique : liberté, égalité, fraternité.

Les élèves doivent d'abord être sensibilisés au format du webdocumentaire et apprendre à concevoir des séquences. Ils assurent ensuite la rédaction des textes, les photographies, les dessins et l'enregistrement du son. Certains tournages sont organisés à l'Assemblée nationale, au Sénat et à la mairie de Bondy.

« Les élèves de l'école sont tous acteurs du même projet. Cela crée une émulation. »

Virginie Blanc, professeure des écoles

Ainsi, les élèves sont sensibilisés dès le plus jeune âge, de manière ludique, à des thématiques qu'ils ne connaissent pas comme le harcèlement à l'école, la liberté d'expression ou l'esclavage. Cela entraîne une plus grande ouverture et une meilleure connaissance de la citoyenneté.

Virginie Blanc, professeure des écoles et formatrice

Académie de Créteil, École Olympe de Gouges, Bondy (93 140)

Médiaparks : un journal fait par les collégiens, pour les adultes

Au collège Rosa Parks de Rennes, établissement classé en Réseau d'éducation prioritaire, un professeur d'histoire-géographie a développé le projet Mediaparks. Il s'agit d'une revue mensuelle de 32 pages, réalisée par les élèves et traitant de grandes questions de société et d'actualité. Les thématiques sont définies en lien avec le programme d'histoire-géographie-éducation civique. Le projet permet de remplacer la perception habituelle des apprentissages en impliquant les élèves dans un projet concret et demandant de la rigueur.

« Ils sortent d'une posture d'élève. En tant que journalistes, ils n'ont pas de scrupule à contacter un chercheur à l'université. »

Ronan Cherel, professeur d'histoire-géographie

Les élèves doivent choisir un sujet, rechercher l'information, interviewer, proposer une synthèse collective avant d'en arriver à une publication. La revue est ensuite diffusée sur Internet et sur papier, pour être distribuée dans les maisons de quartier, les mairies et les bibliothèques.

Ronan Cherel, professeur d'histoire-géographie
Académie de Rennes, Collège Rosa Parks, Rennes (35 000)

Des grands débats citoyens au cœur des lycées de Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, plus de 2 500 jeunes et une centaine d'enseignants sont mobilisés cette année pour monter des débats citoyens dans les lycées de la région. Ce sont au total 21 tables rondes qui sont organisées au sein des établissements. Ce projet concerne l'ensemble des filières (voies générale, technologique, professionnelle ou agricole) et présentera, l'an prochain, sa 4^e édition, dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

« Les élèves sont impliqués de A à Z. Ils préparent et animent les débats, enregistrent, publient, exposent...»

Franck Thénard-Duviver, coordonnateur du projet

Les débats portent sur des sujets autour de la citoyenneté. Plusieurs thématiques ont déjà été abordées, comme le devoir de mémoire et le droit à l'oubli dans un lycée général et technologique (Icof, Lyon), le sport et la citoyenneté dans un lycée professionnel horticole (Montravel, Villars 42), l'influence des réseaux sociaux dans un CFA (INHNI, Lyon), ou encore la Sécurité sociale dans un lycée général et technologique (H. d'Urfé, Saint-Etienne).

Franck Thénard-Duvivier, coordonnateur du projet dans les académies de Lyon et de Grenoble
Académie de Lyon

Médiation entre élèves, jardin partagé... : l'exemple d'un collège citoyen

Au collège André Chénier d'Eaubonne, le principal, la conseillère principale d'éducation (CPE) et de nombreux enseignants se sont mobilisés pour monter des projets éducatifs en faveur de la citoyenneté. Si l'établissement s'est doté d'un conseil de vie collégienne depuis trois ans, le collège développe également de nombreux projets favorisant le développement de l'élève, futur citoyen.

Une vingtaine d'élèves sont ainsi formés à la « médiation par les pairs », organisée par la CPE, en partenariat avec le service jeunesse de la ville.

« La médiation par les pairs permet que des situations de conflits soient gérées par les élèves et non par les adultes. »

Cédric Mouyen, principal du collège

Un projet nommé « Cultivons notre jardin » a également été mis en place, impliquant les élèves du collège et du lycée dans la création d'un potager commun. Ce travail entre les élèves se poursuit sur les webradios du collège et du lycée. Ces projets permettent une implication et une responsabilisation des élèves au sein de l'établissement et développent leur comportement citoyen.

Cédric Mouyen, principal de collège

Académie de Versailles, Collège André Chénier, Eaubonne (95 600)

À la Réunion, un conseil d'élèves à l'école primaire

L'école élémentaire Alfred Isautier de Saint-Pierre a mis en place un conseil d'école d'élèves. Constitué des délégués élus dans chaque classe, ce conseil échange sur les différents aspects de la vie commune de l'école, confronte les points de vue des élèves, prend des décisions et en évalue l'application. Avant chaque conseil, un tableau de propositions circule dans toutes les classes, afin que l'ensemble des élèves puissent s'exprimer. Il permet de faire remonter les idées de chacun. Au sein du conseil, deux délégués sont élus pour participer, par la suite, au conseil d'école avec les parents et les enseignants.

« Ce conseil donne la parole aux élèves, les forme à la démocratie, les rend plus solidaires et apaise les tensions. »

Bernard Desfour, maître supplémentaire

Un autre projet a été mis en place au sein de l'école. Des ateliers philosophiques ont pu être créés afin de sensibiliser les élèves à la citoyenneté, et notamment à la laïcité. Un débat a ainsi pu être organisé, autour de cinq saynètes inspirées de la vie scolaire et ouvrant les échanges sur la Charte de la Laïcité à l'école.

Bernard Desfour, maître supplémentaire

Académie de La Réunion, École Alfred Isautier, Saint-Pierre (97 410)



Des conseils de vie collégienne pour impliquer les élèves

Plusieurs collèges de l'académie de Lille ont développé des conseils de vie collégienne (CVC). Ce projet est inspiré du conseil de vie lycéenne (CVL), tout en étant moins formalisé que celui-ci. En effet, aucune règle liée à la composition ou au fonctionnement de ce CVC n'est imposée.

Au collège Maurice Piquet d'Isbergues, le conseil de vie collégienne est composé de 45 membres, dont 32 élèves, volontaires ou recrutés parmi les délégués. Plusieurs assemblées générales sont organisées dans l'année. Le CVC se réunit deux fois, en repas de travail, pour exprimer les idées qui permettent d'améliorer la vie collégienne.

« Le CVC permet d'impliquer et de responsabiliser les collégiens en ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement et leur propre bien-être. »

Jérôme Brest, initiateur du projet

Le CVC a des actions très variées, de la mise en place d'un planning pour l'utilisation du baby-foot à l'organisation d'une campagne contre les dégradations ou en faveur du recyclage. Cette initiative a un effet très positif sur le climat scolaire et renforce le sentiment d'appartenance de l'élève à son établissement. Les élèves ont le sentiment d'être vraiment écoutés et s'impliquent beaucoup dans la vie de l'établissement.

Jérôme Brest, initiateur du projet, proviseur adjoint
Académie de Lille, district audomarois

Retrouvez toute l'actualité
et les publications du cnesco



www.cnesco.fr



[@Cnesco_Educ](https://twitter.com/Cnesco_Educ)



[Cnesco](https://www.facebook.com/Cnesco)

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire est une instance indépendante créée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, du 8 juillet 2013.

Il est **composé de scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires, provenant de la majorité comme de l'opposition, ainsi que de membres du Conseil économique, social et environnemental**, nommés pour 6 ans.

Le Cnesco mène une **évaluation scientifique et indépendante du système scolaire** afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il **met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation**. Enfin, il **promeut une culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public**.

CONTACT PRESSE

01 55 55 77 11

cnesco.presse@education.gouv.fr